

La normalisation du vocabulaire français de la common law

En 1981, le Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) entreprend les travaux de normalisation de la terminologie française du vocabulaire de la common law. Depuis, plusieurs ouvrages ont été publiés : le *Vocabulaire bilingue de la common law – Droit de la preuve*, Association du Barreau canadien, 1984; le *Dictionnaire canadien de la common law – Droit des biens et droit successoral*, Éditions Yvon Blais Inc., 1997; le *Lexique du droit des fiducies (common law)*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005 et le *Lexique du droit des contrats et du droit des délits (common law)* que vous pouvez consulter sur le site

<http://www.translationbureau.gc.ca/index.php?lang=français&cont=359>

Cette année, le Comité de normalisation du PAJLO a complété ses travaux en droit des sûretés.

Afin de rendre le vocabulaire français de la common law le plus accessible possible, la Direction de la normalisation terminologique du Bureau de la traduction, en collaboration avec Promotion de l'accès à la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) du Ministère de la Justice du Canada, a décidé de publier virtuellement le nouveau lexique. La version finale du *Lexique* sera affichée sous peu. En attendant, vous pouvez consulter dès le 31 mars 2009 les résultats des travaux de normalisation ainsi que les dossiers d'analyse terminologique qui ont servi de fondement aux travaux de normalisation sur le site Web du Centre de traduction et de terminologie juridiques de Moncton (CTTJ) au www.umoncton.ca/cttj.

À titre d'avant-première, ce juricourriel renferme un tableau comportant certains termes normalisés en droit des sûretés.

[Nous vous invitons à poursuivre la lecture du juricourriel en prenant connaissance, à la page suivante, de certains termes normalisés en droit des sûretés.]

Termes normalisés – droit des sûretés

<i>action for foreclosure and sale</i>	action en forclusion et vente
<i>chattel paper</i>	acte mobilier
<i>chattel security; personal property security; security on personal property</i>	sûreté mobilière
<i>contractual power of sale</i>	pouvoir de vente d'origine contractuelle
<i>Debenture</i>	débenture
<i>equitable foreclosure</i>	forclusion en equity
<i>first lien</i>	privilège de premier rang
<i>floating charge</i>	charge flottante
<i>general creditor; ordinary creditor</i>	créancier ordinaire, créancière ordinaire
<i>judicial sale</i>	vente judiciaire
<i>junior mortgage</i>	hypothèque de rang inférieur
<i>law of secured transactions; secured transactions law</i>	droit des transactions garanties
<i>legal right of redemption; legal right to redeem</i>	droit de rachat en common law
<i>mortgage debt¹</i> NOTE Denoting the debtor's obligation to pay	dette hypothécaire
<i>mortgage debt²</i> NOTE Denoting the creditor's claim	créance hypothécaire
<i>power of sale</i>	pouvoir de vente
<i>prior charge</i>	charge de rang antérieur
<i>Proceeds</i>	Produit
<i>redemption period</i>	délai de rachat
<i>right of redemption; right to redeem</i>	droit de rachat
<i>second chargee</i>	titulaire de charge de deuxième rang
<i>secured creditor</i>	créancier garanti, créancière garantie
<i>secured obligation</i>	obligation garantie
<i>senior lienee; senior lienholder; senior lien holder; senior lienor</i>	titulaire de privilège de rang supérieur
<i>senior mortgage</i>	hypothèque de rang supérieur
<i>statutory power of sale</i>	pouvoir de vente d'origine législative
<i>strict foreclosure</i>	forclusion pure et simple
<i>subsequent charge</i>	charge de rang postérieur
<i>unsecured party</i>	partie non garantie
<i>unsecured transaction</i>	transaction non garantie